Fiche retraite #7

Retraite pour handicap

Pour une fin de carrière allégée

Les plus fragiles sont les plus mal lotis lorsqu'ils prennent leur retraite

- info CGT 2025 -

Conditions

CAS 1 Les personnes reconnues handicapées, en incapacité permanente de plus de 50 % ont le droit de partir en **retraite anticipée et avant 62 an**s sous certaines conditions (*) qui dépendent de

1. l'année de naissance
2. le nombre de trimestres COTISÉS tout en étant handicapé

CAS 2 Un salarié handicapé peut partir en retraite à 62 ans au titre de l'**inaptitude au travail**, sans aucune condition sur les nombres de trimestres cotisés

Calcul

Dans le **cas 1**, la retraite ne subit pas de décote mais est au pro-rata du nombre de trimestres VALIDES. Comme les carrières sont souvent très incomplètes on applique une majoration de

Nb trimestres cotisés pendant handicap / Nb de trimestres validés / 3

De plus, les complémentaires (ARRCO-AGIRC et IRCANTEC) accordent des points supplémentaires pour les périodes de cotisation en situation de handicap.

Dans le **cas 2,** la retraite est calculée au taux de 50% mais sans majoration et avec pro-rata des trimestres validés. Ce cas concerne : invalidité, reconnaissance médicale par le médecin-conseil d'une incapacité de travail de 50 %, perception de l'AAH, ...

Exemple cas 1

Annick est travailleuse handicapée en incapacité permanente de plus de 50 %. Elle est née en 1970 et a 2 enfants. Elle a cotisé 91 trimestres au régime général en étant handicapée et totalise 134 trimestres tous trimestres validés (dont 8 trimestres par enfant). Elle peut donc partir à la retraite à 57 ans (*)

Supposons que si elle avait eu une carrière complète sa pension de base (SS) aurait été de 10 000 € par an. Comme il lui manque 38 trimestres (172-134) sa pension est donc minorée par le coefficient 134/172 = 78% soit 10 000€ X 0,78= 7 800€
C'est pourquoi, une majoration s'applique (cf. plus haut), calculée de la manière suivante : 91/134/3 = 23% et sa pension est augmentée de 23 %, soit 7 800€ X 1,23 = 9 564 € par an.

(*) Pour lés conditions voir sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16337

retraite@cgt-ep.org

SNEIP – CGT Enseignement Privé - 263 rue de Paris – Case 544 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 06 51 37 79 82 – courriel : contact@cgt-ep.org – site : www.cgt-ep.org
: : : : : FEDERATION CGT DE L'EDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE : : : : :